

Remboursements pour des prestations effectuées à l'étranger Zone 2 : Afrique, sauf Afrique du Sud.

Prestations	ZONE 2	Soins dispensés en France
Plafond global annuel de la couverture par assuré	500 000 €	
Médecine courante		
Généralistes	90% des frais réels	170% BRSS
Spécialistes		
Actes techniques		
Radiologie		
Sage Femmes		
Analyses		
Auxiliaires médicaux		
Actes de laboratoire	150% BRSS	
Médecines douces (Montant maximum par an et par assuré) : Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture / Mésothérapie / Podologie- Pédicure / Étiopathie / homéopathie / Psychologue / Psychothérapeute	400 €	400 €
Hospitalisation		
Frais de maternité (Maximum par accouchement)	3 000 €	Frais de séjour & salle d'opération : 100% BRSS Honoraires médicaux et chirurgicaux : 170%
Frais de séjours, salle d'opération, honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels	
Chambre particulière par jour (limité à 30 jours / an)	100 €	
Lit accompagnant enfant de moins de 16 ans ou de moins de 20 ans si handicapé (limité à 30 jours / an)	100 €	
Pharmacie		
Médicament à service médical important	100% des frais réels	100% BRSS
Médicament à service médical modéré		
Médicament à service médical faible		
Vaccin prescrit		
Contraception prescrite		
Optique		
Monture + verres (Maximum par an et par assuré)	350 €	500 €
Lentilles prises en charge / an	150 €	300 €
Traitement correctif de la vision non remboursé par le R.O. (laser, implant intraoculaire ou PKR) par an et par œil	500 €	500 €
Dentaire		
Soins dentaires	90% des frais réels	100% BRSS
Prothèses dentaires (fixe & mobile), dont prothèses sur implant, inscrites à la nomenclature française	450 € / prothèse	450 € / prothèse
Inlay-core remboursés par le R.O	450 € / prothèse	450 € / prothèse
Plafond dentaire (prothèses) par an / bénéficiaire	1 500 €	3 500 €
Implants (max. 3 implants/an)	450 €	450 €
Orthodontie avant 16 ans par semestre	500 €	500 €
Appareillage		
Grands et petits appareillages (Orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils)	600 €	600 €
Prothèses auditives (Montant maximum par an et par assuré)	600 €	600 €
Transport		
Transport par ambulance	80% des frais réels	100% BRSS
Cure thermale		
Frais d'établissement, d'hébergement et de transport / Honoraires	-	500 € / an